



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 30 SEPTEMBRE 2022 À 14 H AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

PRÉSENCES

M. Michel Roy, président
Mme Josée Filion, présidente-directrice générale (PDG)
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente, *par visioconférence*
M. Ousmane Alkaly, *par visioconférence*
M. Dave Blackburn, *par visioconférence*
M. Rémi Bertrand, *par visioconférence*
Mme Catherine Janelle, *par visioconférence*
Mme Karine Laplante, *par visioconférence*
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*
Dr Oussama Sidhom, *par visioconférence*
Dr Jean-François Simard, *par visioconférence*

ABSENCES MOTIVÉES

Mme Marie-Christine Fournier
Mme Claire Major
M. Mathieu Nadeau

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES (*par visioconférence*) :

Mme France Dumont, présidente-directrice générale adjointe
M. Stéphane Lance, directeur général adjoint
M. Hugo Lemay, directeur des ressources humaines et des affaires juridiques (DRHAJ)
M. Mathieu Marsolais, directeur des communications et des relations avec les partenaires (DCRP)
Mme Nancy Héroux, directrice des services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC)
M. Bruno Desjardins, adjoint intérimaire à la PDG
M. Mathieu Dupont, agent de programmation, de planification et de recherche - DSMC

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

Une vingtaine de personnes assistent à la rencontre.

1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 14 h 00. Il mentionne l'importance en ce 30 septembre de souligner la Journée nationale de vérité et de réconciliation. Il rappelle que la séance actuellement du conseil d'administration se tient en territoire algonquin non cédé. Un seul sujet a été inscrit à l'ordre du jour de cette séance spéciale, soit le rehaussement du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) le tout afin de permettre un versement rapide aux organismes communautaires.

1.1 Déclaration de conflit d'intérêt des membres du C.A. concernant un sujet à l'ordre du jour

Le président du conseil d'administration déclare un conflit d'intérêt potentiel relativement au point 3 de l'ordre du jour. Il se retirera de la discussion et de la décision pour ce point. La vice-présidente, Mme Christiane Morin-Carle, assurera la présidence de la séance pour ce point.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

CISSO-317-2022

ATTENDU que la séance a lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec) en la présence du président du conseil d'administration M. Michel Roy et de la présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration Mme Josée Filion;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- M. Ousmane Alkaly
- M. Rémi Bertrand
- Mme Marie-Christine Fournier
- Mme Catherine Janelle
- Mme Karine Laplante
- M. Xavier Lecat

- Mme Claire Major
- Mme Christiane Morin-Carle
- M. Mathieu Nadeau
- Dr Oussama Sidhom
- Dr Jean-François Simard

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

2 Période de questions du public

Deux membres du public demandent la parole:

- M. Daniel Cayley-Daoust directeur de la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) remercie le C.A. d'adopter le rehaussement du financement du programme PSOC rapidement. Il mentionne toutefois son incompréhension relative au processus qui a différé cette année. Il pose les trois questions suivantes :
 - Qu'est-ce que vous allez faire pour rétablir le bris de relations avec la TROCAO?
 - Quelles démarches est-ce que le CISSSO va entreprendre pour réparer cette iniquité, ce bris de confiance avec les organismes, et convaincre le MSSS et les élus que les besoins financiers des organismes d'action communautaire autonomes en Outaouais sont importants alors que le financement actuel était insuffisant avant les multiples crises sociales du moment, et que ça s'empire de jour en jour?
 - Est-ce que vous pourriez adopter le Principe de Joyce en cette journée nationale de vérité et réconciliation? Alternativement, pourriez-vous le mettre à l'ordre du jour du prochain CA pour l'adopter? Et pourriez-vous vous engager dans le contexte de cette adoption à développer un plan de mise en application du Principe de Joyce régionalement au CISSSO incluant des efforts pour encourager et soutenir la mise en application à l'échelle provinciale également, pour les éléments qui ne sont pas uniquement du ressort du CISSSO?

Concernant le Principe de Joyce, le président du conseil d'administration assure M. Cayley-Daoust que le point sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 27 octobre. Il mentionne également que les visiteurs d'Agrément Canada ont souligné le matin même l'initiative du CISSS de l'Outaouais dans le développement des services intégrés aux premières nations.

La présidente-directrice générale, Mme Josée Filion rappelle que la collaboration et le partenariat sont essentiels dans le dossier. Elle a eu l'opportunité d'échanger sur le sujet avec la nouvelle directrice services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC), Mme Héroux. L'objectif demeure de maintenir les bonnes relations avec la TROCAO et les organismes communautaires.

Concernant la deuxième question, Mme Filion mentionne que des démarches pour faire reconnaître les besoins grandissants des organismes ont été faites et se poursuivent auprès du MSSS. Elle reconnaît que le rehaussement de cette année ne répond pas à l'ensemble des besoins et rappelle son engagement à en faire écho auprès MSSS.

Mme Nancy Héroux (DSMC) s'engage à rencontrer la TROCAO pour revoir le processus de consultation visant au rehaussement.

- M. Martin Riopel, directeur général du Jardin Éducatif du Pontiac et président de Bouffe Pontiac mentionne que plusieurs organismes sont sous-financés depuis trop longtemps et pose la question suivante : pourquoi avoir changé le scénario de répartition déjà entendu avec la TROCAO et avoir priorisé seulement 10 organismes pour un rehaussement?

Mme Josée Filion remercie l'intervenant pour sa présence et pour son engagement dans le secteur communautaire. Elle rappelle le travail de consultation fait avec la TROCAO mais souligne qu'en lien avec la responsabilité populationnelle le l'établissement, la direction



générale a trouvé opportun de mettre une priorité régionale sur l'aide alimentaire. Dix organismes recevront effectivement plus de fonds, soit un peu plus de 271 000 \$ sur un rehaussement total de 1,4 M\$. Les autres organismes se partageront la majorité de l'enveloppe de rehaussement selon les critères entendus.

3 Répartition de l'enveloppe de rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2022-2023

Mme Nancy Héroux, directrice des services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC), accompagnée de M. Mathieu Dupont, dépose le scénario de rehaussement de l'enveloppe financière du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Au global ce sont 42 M \$ qui sont distribués annuellement et ce montant a été rehaussé depuis plusieurs années. Le processus de consultation a débuté avec la TROCA, puis le comité de direction a ajouté la priorité régionale que constitue l'aide alimentaire. Une partie de la somme a été réservée aux organismes œuvrant en aide alimentaire, permettant notamment d'équilibrer le budget des organismes les moins financés en aide alimentaire à l'ensemble des organismes.

CISSSO-318-2022

ATTENDU que le rehaussement régional du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) totalisant 1 462 580\$ accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour l'année 2022-2023;

ATTENDU que les critères soumis par le MSSS pour l'octroi des sommes incluant :

- Chaque organisme communautaire doit être en conformité avec ses obligations inscrites dans le cadre de gestion ministérielle du PSOC pour le mode de financement en soutien à la mission globale;
- Chaque organisme doit être en conformité avec la Convention de soutien financier 2015-2018 (prolongée jusqu'au 31 mars 2023);
- Chaque organisme doit avoir justifié, concrètement, le financement additionnel souhaité dans son formulaire de demande de subvention du PSOC 2022-2023;

ATTENDU que des critères ont été ajoutés par l'établissement pour l'octroi des sommes; soit :

- N'ayant pas reçu un rehaussement significatif de son financement (PSOC en mission globale) dans la dernière année, via une bonification sectorielle du MSSS;
- Une priorité régionale, soit l'aide alimentaire;
- Un ajustement de la somme reçue dans la dernière année du rehaussement sectoriel du MSSS en fonction du montant de base (Réf. : PAISM);

ATTENDU qu'il y a eu validation des critères utilisés pour ce rehaussement auprès de la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) – 27 juin 2022 - ainsi que du scénario de répartition – 26 septembre 2022;

ATTENDU qu'il y a eu validation des critères utilisés pour ce rehaussement et du scénario de répartition auprès de la direction générale de l'établissement – 25 septembre 2022;

ATTENDU qu'il y a eu validation des critères utilisés pour ce rehaussement et du scénario de répartition auprès du comité de direction;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la répartition de l'enveloppe aux organismes communautaires 2022-2023, telle que présentée dans le document intitulé « Proposition de répartition du rehaussement PSOC 2022-2023 ».

4 Date de la prochaine séance : 27 octobre 2022

5 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 20.



Michel Roy
Président

Josée Filion
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 24 novembre 2022, résolution CISSSO-321-2022.

